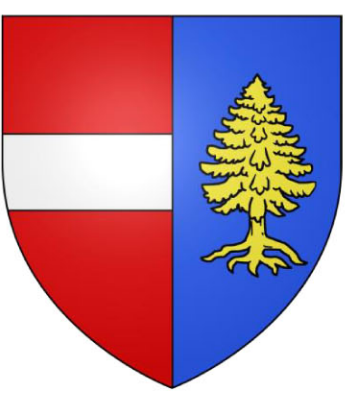




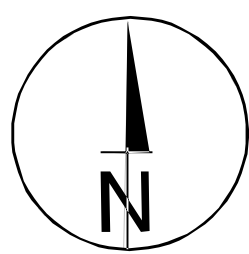
THANN

3.e. Règlement graphique
Plan d'épandage 1/1000

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 22 janvier 2019

Le Maire

Janvier 2019



1:1 000

LIMITES

----- limite de la zone UA

..... hauteur ou ligne d'égout à conserver

3 nombre maximum de niveaux autorisés dans l'îlot

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

